

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

Délibération 028-2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le quatre décembre
deux mille vingt-cinq
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Rudy BLANC, Fabrice COLLETTE, David FARINHA DE SOUSA, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Caroline GROMIER (pouvoir donné à Mickaël VALESCH)
Julie CARRE (sans pouvoir de vote donné)
Lydie LEROY (sans pouvoir de vote donné)

Secrétaire de séance : David FARINHA DE SOUSA

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 8

Votes pour : 6

Votes contre : 2

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses
d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territorial peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées en 2025 (budget primitif, budget supplémentaire et décisions modificatives). En revanche, les crédits inscrits en reste à réaliser ne sont pas retenus pour déterminer le quart des crédits à ouvrir.

Ainsi, le montant des crédits à ouvrir par anticipation au vote du budget 2026 s'élève à 281 602.02 € et se décompose de la façon suivante :

Chapitre	Nature	Libellé	Crédits votés en 2025	Limite autorisée (25%)	Crédits ouverts par anticipation en 2026
20	Immobilisations incorporelles		50 000.00 €	12 500.00 €	12 500.00 €
	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	50 000.00 €	12 500.00 €	12 500.00 €
21	Immobilisations corporelles		226 480.09 €	56 620.02 €	56 620.02 €
	2111	Terrains nus	30 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
	212	Agencement et aménagements de terrains	30 000.00 €	7 500.00 €	7 500.00 €
	2131	Constructions Bâtiments publics	40 680.09 €	10 170.02 €	10 170.02 €
	2138	Constructions Autres Bâtiments	40 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €
	2151	Réseaux de voirie	33 200.00 €	8 300.00 €	8 300.00 €
	21538	Autres réseaux	32 600.00 €	8 150.00 €	8 150.00 €
	2183	Matériel informatique	5 000.00 €	1 250.00 €	1 250.00 €
	2184	Matériel de bureau et mobilier	2 000.00 €	500.00 €	500.00 €
	2188	Autres	13 000.00 €	3 250.00 €	3 250.00 €
209	231	Réhabilitation école du Haut	850 000.00 €	212 500.00 €	212 500.00 €
		TOTAL	1 126 480.09 €	281 620.02 €	281 620.02 €

-
- VU l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;
 - Vu l'instruction budgétaire et comptable M57
 - Considérant qu'il convient d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026.
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des personnes présentes ou représentées (2 contres : Lucas ARTICO, Rudy BLANC)

APPROUVE l'ouverture des crédits budgétaires anticipés tel que définit ci-avant pour un total de 281 620.02 € ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération.

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
 Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
 Pour extrait conforme,

